

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/935 :**

Approbation de la convention partenariale pour le fonctionnement des classes passerelles des écoles maternelles Edith Piaf de Terre Sainte, Georges Fourcade de Bois d'Olives et Elsa Triolet de la Ravine Blanche. Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur les classes passerelles

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,



Michel FONTAINE

**Affaire n°20/935 : Approbation de la convention partenariale pour le fonctionnement des classes passerelles des écoles maternelles Edith Piaf de Terre Sainte, Georges Fourcade de Bois d'Olives et Elsa Triolet de la Ravine Blanche. Vote de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur les classes passerelles.**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre mène une action forte en faveur de la réussite éducative, en partenariat avec les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et associatifs, dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville pour la mise en place des actions en faveur des enfants scolarisés dans les REP et REP+.

Sur l'année scolaire 2020/2021, cette volonté s'est notamment traduite, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, par le maintien de deux classes passerelles sur les écoles maternelles d'Edith Piaf de Terre Sainte et de Georges Fourcade de Bois d'olives. Pour l'année 2021/2022, une troisième Classe Passerelle a été ouverte sur l'école maternelle Elsa Triolet de la Ravine Blanche.

Ce dispositif partenarial, interinstitutionnel et faisant intervenir différents professionnels de la petite enfance (éducateurs de jeunes enfants, ATSEM) et de l'enseignement a pour objectif de favoriser la réussite dans le parcours scolaire des petits de deux ans, afin de faciliter le détachement avec les parents lors du passage de l'enfant à l'école maternelle en petite section. Le pilotage est assuré par le Pôle Développement Social Territorialisé par le biais de son Programme de Réussite Educative (PRE).

Considérant le bilan présenté, les partenaires du dispositif (Ville de Saint-Pierre, Académie de la Réunion et la Caisse d'Allocations Familiales) ont fait part de leur volonté de poursuivre l'activité des classes passerelles.

Pour permettre le fonctionnement de ce dispositif sur l'année scolaire 2022/2023, il convient de signer une nouvelle convention entre la Ville, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion (CAF), la Caisse des écoles et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Aussi pour assurer le financement des postes d'Educateurs de Jeunes Enfants, la Ville envisage de collaborer avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dans ce cadre, la participation de la ville prendra la forme d'une subvention d'un montant global de 103 092.48 € au CCAS, financée par moitié par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit 100% des charges salariales.

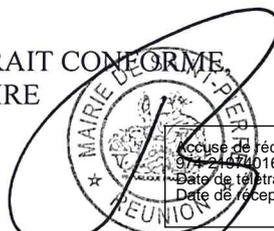
Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire  
520 657362 16 RE22000066

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention partenariale ci-annexée entre la Ville, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des écoles et le Centre d'Action Sociale (CCAS).
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 103 092.48 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre du financement des postes d'éducateurs de jeunes enfants sur le dispositif classe passerelle et la convention ci-annexée.
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Cocuse de réception en préfecture  
974 216720164-20220929-20-935-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE